





OBSERVATOIRE
NATIONAL DE LA SANTÉ

“L'ObSanté jouit de **l'indépendance scientifique et professionnelle** en ce qui concerne ses outils d'observation, ses constats et ses propositions”

Source : Loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé

Table des matières

03	Message de la présidente
04	Présentation de l'ObSanté
04	Sa raison d'être
05	Ses missions
06	Sa vision et ses valeurs
07	Son organisation
11	Ses finances
13	Programme de Travail
13	Travaux de fondation
15	Cadre d'analyse pour l'évaluation de la performance du système de santé
16	Rapports thématiques annuels
19	Carte sanitaire
21	Suivre et évaluer l'état de santé de la population et le système de santé
21	Stratégie de communication
25	Collaborations internationales



Message de la Présidente

Dr Françoise Berthet, MPH
Présidente de l'ObSanté

Lors de sa mise en œuvre en 2022, l'objectif de l'ObSanté était de mettre à la disposition du public son expertise dans l'évaluation du système de santé et de fournir des informations fiables et exploitables pour soutenir les politiques de santé. En outre, l'ObSanté voulait exprimer, par ses activités et ses travaux, son identité et ses valeurs au sein de l'écosystème de la santé.

Au terme de cette première année complète de fonctionnement, je suis fière de la jeune équipe de l'ObSanté qui, en combinant les compétences individuelles de chacun de ses membres, a réussi à mener en parallèle de nombreux projets et à réaliser des objectifs très ambitieux : poursuivre la construction et l'organisation de l'ObSanté sur les premières fondations posées en 2022, produire un premier rapport d'analyse thématique, et entreprendre les travaux qui feront l'objet de prochaines publications.

Je suis également très heureuse des nombreuses collaborations qui se sont poursuivies et étendues en 2023. En effet, l'ObSanté bénéficie de la diversité des sources de données pour alimenter et enrichir ses analyses et je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance envers les détenteurs de données qui ont mis à disposition leurs données et leur précieuse expertise, et qui ont ainsi contribué à la qualité des travaux de l'ObSanté. En outre, l'ObSanté a choisi de

mutualiser, de sous-traiter, voire de co-construire certains services administratifs ou techniques, dans une stratégie d'efficacité et de cohérence. Ces collaborations mutuellement profitables constituent des bases solides pour l'avenir.

L'année 2023 a ainsi été particulièrement riche et productive, avec la concrétisation de plusieurs initiatives qui s'assemblent et se complètent pour écrire les premiers chapitres de l'histoire de l'ObSanté et, surtout, pour éclairer l'écosystème de la santé dans le but d'améliorer la santé de notre population.

Je vous invite à lire et à découvrir, dans les pages qui suivent, ce sur quoi les travaux de l'ObSanté ont porté en 2023.

Bonne lecture !





Présentation de l'ObSanté

Sa raison d'être

La raison d'être de l'ObSanté est de guider les décisions et les politiques de santé, et d'en évaluer l'impact en mettant en réseau des données issues de diverses sources concernant l'état de santé, les déterminants de santé, les ressources non monétaires et l'utilisation du système de santé et de soins.

En d'autres mots, l'ObSanté est appelé à générer de l'information avec les données disponibles et à mettre cette information en perspective (comparaison historique, benchmarking international) pour identifier des pistes d'amélioration stratégiques de la santé de la population et du système de santé.





Ses missions

La loi du 2 mars 2021 portant création de l'Observatoire national de la santé définit ses missions de la manière suivante :



Evaluer

- État de santé de la population
- Comportements et déterminants de santé
- Inégalités de santé au sein de la population
- Qualité, efficacité et accessibilité du système de santé
- Adéquation des ressources en professionnels de la santé aux besoins sanitaires de la population



Publier & Diffuser

- Informations sur l'état de santé de la population et le système de santé
- Résultats des études relatives aux ressources en professionnels de la santé
- Carte sanitaire



Proposer

- Proposer au ministre les priorités de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population et le système de santé.



Sa vision et ses valeurs

En 2023, dans le cadre de l'élaboration de son programme de travail triennal, l'ObSanté a formulé sa vision et ses valeurs : « Notre ambition est de développer une expertise nationale unique dans l'évaluation globale du système de santé, reposant sur un cadre de référence international adapté au contexte luxembourgeois, et sur des indicateurs pertinents. Animés par nos valeurs d'indépendance, d'intégrité et de transparence, nous comptons devenir un partenaire de confiance du public, des parties prenantes et des décideurs, en produisant des informations fiables et exploitables, servant d'appui aux orientations et aux contenus de politiques favorables à la santé de la population et à la soutenabilité du système de santé »



Indépendance professionnelle et scientifique



Intégrité



Transparence



Excellence scientifique



Service public





Son organisation

L'ObSanté est une administration sous tutelle du ministre ayant la santé dans ses attributions.

La loi du 2 mars 2021 en précise la gouvernance et l'organisation interne.

L'ObSanté bénéficie d'un **Conseil des observateurs**, composé d'experts nationaux ou internationaux issus de la communauté scientifique, académique ou institutionnelle. Le mandat des observateurs, nommés par arrêté grand-ducal sur proposition du Ministre ayant la santé dans ses attributions pour une durée de sept ans sur un des domaines d'expertise visés par la loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé, a pris effet au 1er septembre 2022.

La composition du Conseil des observateurs n'a pas été modifiée en 2023.

La figure suivante illustre la répartition des membres effectifs et suppléants pour chaque domaine d'expertise prévu par la loi ainsi que la diversité des membres au sein du Conseil.

Activités du Conseil en 2023

La loi prévoit que le Conseil arrête notamment :

- les différents rapports et propositions
- les domaines et les orientations du programme pluriannuel de travail
- les propositions budgétaires
- les demandes en ressources humaines ou techniques.

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises en 2023. Il a notamment arrêté le programme de travail 2023-2025, validé les propositions budgétaires pour les années 2024-2027 et les demandes en ressources humaines pour l'année 2024.

Il a validé le rapport d'activité de l'ObSanté 2022, le rapport « Eng gesond Zukunft : un rapport sur la santé des enfants au Luxembourg », et le choix de la thématique 2024 ainsi que le périmètre du rapport. En dehors des séances du Conseil, les observateurs s'investissent tant par leur expertise que par leur expérience pour contribuer aux travaux de l'ObSanté. Les observateurs ont ainsi participé à une vingtaine de réunions ou ateliers de travail, en présentiel, en ligne ou sous format hybride, et ont alimenté les réflexions et les travaux de l'ObSanté tout au long de l'année.



Figure 1.1

Diversité au sein du Conseil des observateurs

Le conseil des observateurs comporte **8 femmes** et **10 hommes**, issus de **8 pays européens** (Allemagne, France, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Slovénie, Serbie, Suisse).



OBSERVATOIRE
NATIONAL DE LA **SANTÉ**



Le staff de l'ObSanté

Au 31 décembre 2023, l'ObSanté compte 12 personnes en CDI, représentant 11,55 ETP.

L'ObSanté bénéficie également de l'expertise d'un data protection officer (conjoint au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et à la Direction de la santé).

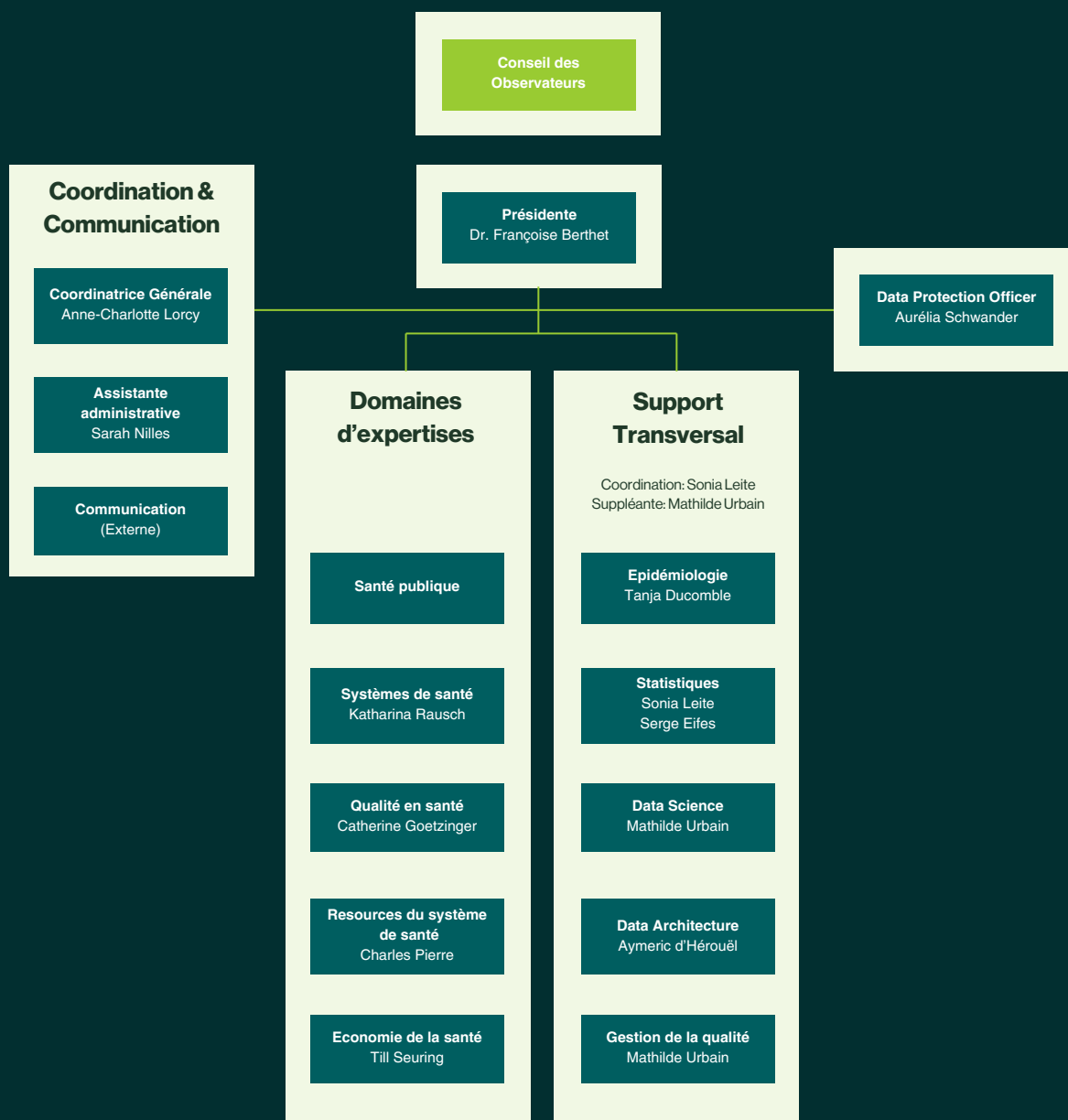


Sa gestion administrative

L'ObSanté est une administration à part entière qui doit assurer l'ensemble des fonctions propres aux administrations de l'Etat. Dans une logique d'efficience dans l'utilisation des ressources, l'ObSanté a choisi de mutualiser certains services transversaux avec d'autres administrations. Ainsi, la Direction de la santé assure certaines fonctions de support informatique, de logistique et de gestion des locaux pour l'ObSanté, et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale procure une assistance ponctuelle pour certaines questions administratives.



Figure 1.2
Organigramme de l'ObSanté
au 31.12.23





Ses finances

Le budget pluriannuel 2024-2026 est défini dans une section budgétaire du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Il a été préparé par l'ObSanté et présenté à l'Inspection Générale des Finances.

Le budget 2023 (hors frais de personnel) était de 640.990 €.

ObSanté (Frais de personnel non inclus)	Voté en 2023	Budget consommé
Dépenses Courantes (EUR)	EUR 600 990	45%
<i>dont frais d'experts</i>	EUR 301 400	41%
Dépenses en capital (EUR)	EUR 40 000	51%

Le budget n'a pas été intégralement dépensé en grande partie car les frais d'expertise prévus initialement incluaient une importante consultance informatique pour établir les spécifications de la future architecture informatique, ainsi qu'un budget pour la mise en œuvre des spécifications, or ce travail a finalement été réalisé avec les ressources internes à l'ObSanté (Data architect) et au Centre des technologies de l'information de l'Etat. En outre, la conférence de présentation du rapport thématique initialement prévue en 2023 s'est tenue en 2024.



“Le Luxembourg devra se doter
d’un **cadre méthodologique** pour
**l’évaluation de la performance du
système de santé**”

Source : Plan national santé, 2023



Programme de travail

Le programme de travail¹ de l'ObSanté a été arrêté par le Conseil des observateurs le 17 mars 2023 et approuvé par Paulette Lenert, ministre de la Santé, le 24 avril 2023. Ses objectifs stratégiques visent, d'une part, à assurer les bases indispensables à la mise en œuvre de l'ObSanté et, d'autre part, à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.

Les travaux de fondation de l'ObSanté, l'élaboration d'un cadre d'analyse pour l'évaluation de la performance du système de santé, et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication constituent les piliers sur lesquels l'ObSanté peut réaliser ses analyses et diffuser ses constats et ses propositions.

Objectif 1 : Travaux de fondation

L'année 2023 a permis de réaliser les travaux suivants :

Recensement et cartographie de données et de sources

Le recensement entrepris en 2022 a été poursuivi, et focalisé en 2023 en particulier sur les données et indicateurs utiles à l'évaluation de la santé de l'enfant et de la réponse du système de santé aux besoins des enfants, incluant une revue critique des indicateurs disponibles et exploitables, afin d'alimenter le rapport thématique annuel « Eng gesond Zukunft ».

Collaboration avec les acteurs du système de santé

Une réunion rassemblant les parties prenantes de la santé de l'enfant s'est tenue le 17 avril 2023, afin de les informer du projet de rapport « Eng gesond Zukunft ». Par la suite, de nombreux échanges avec les producteurs de données à propos de l'exploitation des données mises à disposition de l'ObSanté ont permis d'affiner les analyses et les résultats et d'améliorer la compréhension mutuelle des indicateurs retenus. Ces échanges contribuent à la qualité et à la transparence des analyses de l'ObSanté.



Cadre juridique : convention de transfert de données

Un cadre conventionnel générique a été élaboré afin de préciser avec les producteurs de données les modalités d'application des dispositions en matière de protection des données et de proposer un modèle qui est utilisé lors de toute requête de données.

Architecture

Un concept pour l'architecture de données traitées et analysées par l'ObSanté fut affiné pendant l'année. La réalisation de ce concept sur l'infrastructure IT mise à disposition par le CTIE a pu être entamée fin 2023 par la mise en place d'un système de catalogue de données auquel les agents de l'ObSanté ont accès. Les travaux de déploiement de systèmes d'intégration, d'analyses, ainsi que de gestion de droits d'accès aux données sont en cours de concertation avec le CTIE.

Luxembourg National Data Service – « Echanges architecturaux et méthodologiques »

Le développement de l'architecture informatique pour la gestion et l'analyse de données à l'ObSanté est accompagné par des échanges fructueux avec le Luxembourg National Data Service (LNDS), qui apporte une expertise précieuse non seulement dans le domaine de mise en place de systèmes de traitement de données mais aussi dans la bonne gestion, curation quotidienne et documentation de données. Cinq réunions de travail thématiques ont eu lieu au cours de l'année 2023, touchant à l'architecture-même ainsi qu'à son implémentation concrète. En outre, de bonnes pratiques de « Data Stewardship » applicables à l'ObSanté et potentiellement transférables vers d'autres administrations ont été élaborées conjointement au cours de trois ateliers, et des travaux de standardisation pour la description d'analyses de données ont été entamés en décembre 2023, qui seront poursuivis en 2024.

Cette collaboration est mutuellement bénéfique : alors que l'ObSanté bénéficie de l'expertise du LNDS dans la mise en œuvre de son système d'information, le LNDS trouve grand intérêt à connaître et comprendre nos demandes et contraintes techniques et légales pour ainsi mieux adapter son offre aux autres administrations luxembourgeoises.



Objectif 2 : Cadre d'analyse pour l'évaluation de la performance du système de santé

Health system in Transition

Faisant suite à la décision du Conseil des observateurs et au mandat de Paulette Lenert, ministre de la Santé, l'ObSanté a entrepris la rédaction, sous l'égide de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, d'un « profil du système de santé en transition » (Health systems in Transition, HiT) pour le Luxembourg. Les profils des systèmes de santé en transition² fournissent, pour chaque pays européen, une description détaillée du système de santé et des politiques de santé, dans un format standardisé.

Les objectifs de ces publications sont multiples :

- Etablir une base de référence pour évaluer l'impact des réformes dans le domaine de la santé;
- Fournir un outil de diffusion d'information sur les systèmes de santé ;
- Faciliter l'analyse comparative ;
- Examiner les différentes approches de l'organisation, du financement et de la fourniture des services de santé, ainsi que le rôle des principaux acteurs du système de santé ;
- Décrire le cadre institutionnel et le processus, le contenu et la mise en œuvre de la politique de santé ;
- Mettre en évidence les défis et les domaines nécessitant une analyse plus détaillée ;
- Faciliter l'échange d'expériences de réforme entre les pays.

Bien que la rédaction des chapitres de cette publication soit principalement assurée par le staff de l'ObSanté, ces travaux reposent largement sur la collecte d'informations et les nombreux échanges avec les experts de terrain concernés et les parties prenantes du système de santé.

Dans ce cadre, trois ateliers ont été organisés le 15.11.2023, en présence de parties prenantes du système de santé et animés par Karine Chevreul, Professeur en santé publique et auteure du HiT France, dans l'objectif de consulter les parties prenantes, et de recueillir leur appréciation à propos des politiques de santé en matière de gouvernance du système de santé, de qualité, et d'efficience des soins de santé.

La publication du HiT Luxembourg par l'Observatoire européen des systèmes de santé est prévue fin 2024-début 2025.

Cadre de référence pour l'évaluation du système de santé

A titre préliminaire, l'ObSanté a utilisé en 2023 le cadre de référence de l'Organisation mondiale de la santé (WHO et al., Health System Performance Assessment: a framework for policy analysis (2022))³ pour l'évaluation de la réponse du système de santé aux besoins des enfants à l'occasion de l'élaboration du rapport « Eng gesund Zukunft ».



Cette expérience s'est révélée très utile pour donner une structure au rapport et y classer les nombreux indicateurs choisis. Néanmoins, ce travail a montré qu'il est indispensable d'élaborer un cadre méthodologique d'évaluation de notre système de santé adapté au contexte et aux priorités du système de santé luxembourgeois, en concertation avec toutes les parties prenantes. Ces travaux sont prévus en 2024 et 2025.

Objectif 3 : Rapports thématiques annuels

2023 : Eng gesond Zukunft : un rapport sur la santé des enfants au Luxembourg

Le Conseil des observateurs a fait le choix, le 17 octobre 2022, de consacrer le premier rapport thématique à la santé de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à l'âge de 12 ans.

Le but de ce premier rapport de l'ObSanté est de fournir une base solide de données qui soutient l'évaluation objective et l'élaboration de politiques pour la santé des enfants au Luxembourg. Le rapport met l'accent sur des indicateurs importants liés à la santé de l'enfant, ainsi qu'à la réponse du système de santé à leurs besoins.

Ce rapport est constitué de données quantitatives, d'indicateurs et d'informations qualitatives qui ont été recueillis auprès de nombreuses administrations et entités. Le processus de sélection des indicateurs et des sources de données exploitables a suivi une démarche rigoureuse et a reposé sur une collaboration étroite avec des experts et les administrations et organismes qui produisent ces données. Au terme de ce processus, 89 indicateurs ont été retenus, issus d'une vingtaine de sources différentes, pour documenter la santé et les comportements de santé chez les enfants de 0-12 ans, et la réponse du système de santé aux besoins de santé des enfants.

Deux cadres de référence ont été utilisés pour organiser ces indicateurs selon une logique cohérente :

- **OECD**, Measuring What Matters for Child Well-Being and Policies (2021)⁴ (Mesurer ce qui importe pour les politiques ciblant la santé des enfants et pour leur bien-être) : les domaines et mesures identifiés dans ce rapport ont été utilisés pour décrire la santé des enfants à la naissance, leur développement physique, ainsi que leur état de santé et leurs comportements de santé, au fur et à mesure qu'ils grandissent
- **WHO** et al., Health System Performance Assessment: a framework for policy analysis (2022)⁵ : des mesures et des indicateurs ont été sélectionnés pour décrire le système de santé dans sa réponse aux besoins des enfants.



Une réunion a été organisée avec les principales parties prenantes le 20 avril 2023, avec la participation de Paulette Lenert, ministre de la Santé, qui a partagé ses perspectives avec l'audience.

Françoise Berthet, Présidente de l'ObSanté, ouvre la réunion des parties prenantes, le 20 avril 2023



Paulette Lenert, ministre de la Santé, adresse un mot de bienvenue et partage ses perspectives sur la santé des enfants, le 20 avril 2023

Le rapport se divise en deux parties. La première décrit la santé et les comportements de santé des enfants ainsi que la santé maternelle pendant la grossesse. La deuxième partie est axée sur le système de santé au service des enfants et des femmes enceintes. Le rapport inclut également des conclusions importantes, une discussion sur les limites du rapport, et formule une série de recommandations.

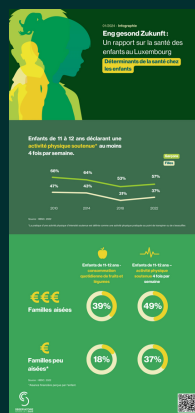
L'ensemble du rapport a fait l'objet d'une revue critique par des membres du conseil des observateurs.

Il est publié en français et en anglais :

- Eng gesond Zukunft : un rapport sur la santé des enfants au Luxembourg
- Healthy Future: A report on Child Health in Luxembourg



Découvrir le rapport complet : Rapport Thématique Santé de l'enfant - Portail Santé - Luxembourg (public.lu)⁶



3 infographies accompagnent la publication du rapport "Eng gesond Zukunft"

⁶<https://sante.public.lu/fr/espace-obsante/rapport-thematique-sante-enfant.html>



Une conférence est prévue en janvier 2024 pour présenter le rapport aux parties prenantes de la santé des enfants et du système de santé dédié aux enfants.

Ce rapport sera complété ultérieurement par des données relatives aux séjours hospitaliers des enfants, traitées dans le cadre de la carte sanitaire.

Choix de la thématique du rapport 2024 – Professionnels de la santé

Le 29 septembre 2023, le Conseil des observateurs a validé la priorité à accorder aux professionnels de la santé comme thème du rapport d'analyse thématique à réaliser en 2024.

Une consultation préliminaire d'une sélection de parties prenantes a été organisée le 8.11.2023 afin d'identifier les objectifs du rapport, ainsi que les principaux domaines qui y seront analysés, et d'ainsi contribuer à en définir le périmètre.

Objectif 4 : Carte sanitaire

Edition 2023 de la Carte sanitaire

La Carte sanitaire est un rapport qui dresse un état des lieux détaillé du secteur hospitalier tant d'un point de vue structurel (inventaire des ressources structurelles et humaines du secteur hospitalier et leur organisation) que d'un point de vue fonctionnel (relevé des activités, taux d'utilisation).

Conformément à la loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé et modifiant la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière (art. 3, paragraphe 2), la carte sanitaire est établie et mise à jour tous les deux ans par l'Observatoire national de la santé.

La Carte sanitaire sert de fondement à l'estimation des besoins sanitaires nationaux, aussi bien en nombre d'établissements hospitaliers qu'en lits et services hospitaliers.





La rédaction de l'édition 2023 de la Carte Sanitaire se divise en deux segments principaux. Le premier segment consiste en une mise à jour des indicateurs traditionnellement inclus dans les éditions antérieures de la Carte Sanitaire. En 2023, les demandes de données afférentes ont été envoyées aux fournisseurs habituels (CNS, IGSS, Epistat, M3S), sans modification de la typologie des données demandées par rapport à 2021. En outre, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a mis à la disposition de l'ObSanté les données relatives à la situation des établissements hospitaliers au 1er juillet 2023, issues des déclarations enregistrées par ces établissements lors de la procédure de renouvellement de leurs autorisations d'exploitation. La Direction de la santé a fourni des informations sur les Réseaux de compétences actuellement autorisés.

Le 2ème segment de l'édition 2023 de la Carte sanitaire contient des éléments nouveaux, pour lesquels les données ont été sollicitées et dont le traitement se poursuit en 2024 :

- Motifs d'hospitalisation, sur base des données de la Documentation et classification des séjours hospitaliers (DCSH)
- Focus sur l'activité d'hospitalisation pédiatrique, afin de compléter le rapport « Eng gesond Zukunft », sur base des données de la DCSH.
- Indicateurs relatifs à la qualité des soins et à la performance du système de santé, sur base des données de la DCSH (notamment infarctus du myocarde aigu, AVC ischémiques ou hémorragiques, et taux d'admission hospitalière pour asthme)
- Indicateurs sur les temps d'attente pour les examens d'imagerie médicale, tels que la mammographie, l'IRM et le scanner CT, dont l'ObSanté a développé la méthodologie en concertation avec les parties prenantes en 2023, et qui sont collectés de manière standardisée par la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL)
- Indicateurs d'activité et de processus des services d'urgence, collectés par la FHL.

Pour ces nouveaux indicateurs, l'ObSanté a mené en 2023 plusieurs concertations avec les fournisseurs de données et la FHL, visant à permettre l'exploitation des données et la production d'indicateurs fiables. Ce travail se poursuivra en 2024.

Selon le calendrier, l'édition 2023 de la Carte sanitaire sera publiée au 2ème trimestre 2024.



Objectif 6 : Réaliser à une fréquence triennale une évaluation de l'état de santé, des déterminants de santé et du système de santé

Le premier rapport triennal est dû en 2025.

Objectif 7 : Stratégie de communication

Vis-à-vis des parties prenantes, l'ObSanté a entrepris en 2023 plusieurs actions visant à informer et à consulter le terrain, comme des réunions d'information ou des ateliers participatifs. Les méthodes utilisées pour soutenir le processus de consultation des parties prenantes seront affinées en 2024. Une conférence est prévue en janvier 2024 pour présenter les résultats du rapport d'analyse thématique « Eng gesond Zukunft ».

Pour le public, l'ObSanté a en outre une présence en ligne (Gouvernement.lu) et un site internet (www.obsante.lu) qui est hébergé sur le Portail santé, commun au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et à la Direction de la santé, conformément à la stratégie gouvernementale de centralisation et d'harmonisation des sites web des administrations.

Ce site présente l'organisation, les missions et les travaux et actualités de l'ObSanté. Il sera progressivement enrichi, à partir de 2024, par une présentation d'indicateurs et de données de santé de manière interactive permettant de filtrer les données selon différentes strates (ex : âge, sexe).

L'ObSanté est également présent sur les réseaux sociaux. Fin 2023, LinkedIn atteint 984 abonnés.



Forum DCSH 22 février 2023, Belval

L'ObSanté a été invité à assurer la modération du Forum DCSH, organisé par la Direction de la santé, l'Inspection générale de la sécurité sociale, le ministère de la Santé et le Cabinet Muller Healthcare consulting à Belval. Cette modération, animée par Anne-Charlotte Lorcy, a permis de centrer les échanges sur l'intérêt de l'utilisation secondaire des données de la DCSH.





Ces données, qui viendront compléter la Carte sanitaire, sont essentielles pour l'élaboration et le suivi des politiques de santé et l'évaluation de la performance de notre système de santé.

Posters à la Conférence de l'ANIL – « Comment intégrer la culture des données dans les soins de santé », 9 juin 2023

Lors de la conférence "Comment faire bénéficier les soins de santé de la culture des données ? Un héritage de Florence Nightingale, infirmière pionnière", organisée à Belval par l'Association nationale des infirmières et infirmiers du Luxembourg, l'ObSanté a présenté deux posters, intitulés :

- « L'ObSanté, un utilisateur secondaire des données pour des politiques de santé efficaces »
- « Etude préliminaire d'accessibilité géographique et temporelle aux soins de santé au Luxembourg »

A cette occasion, le staff de l'ObSanté a réussi à sensibiliser l'ANIL et diverses autres parties prenantes à leur rôle en tant que sources de données précieuses pour une utilisation secondaire.

La présence de l'ObSanté à la conférence de l'ANIL, 9 juin 2023, Belval

Françoise Berthet, Catherine Goetzinger et Anne-Charlotte Lorcy (de G à D) présentent le poster "L'ObSanté, un utilisateur secondaire des données pour des politiques de santé efficaces "



Serge Eifes, Aymeric d'Hérouël et Françoise Berthet (de G à D) présentent le poster « Etude préliminaire d'accessibilité géographique et temporelle aux soins de santé au Luxembourg »



Healthcare Week Luxembourg, 20-22.09.2023

Sur invitation de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, Anne-Charlotte Lorcy et Sonia Leite ont présenté l'ObSanté et l'étude préliminaire d'accessibilité géographique et temporelle aux soins de santé au Luxembourg lors d'un atelier organisé à LuxExpo par la FHL.

Françoise Berthet a en outre participé à une table ronde sur le thème "Value based healthcare : Le modèle en pratique".

La présence de l'ObSanté à la Healthcare Week Luxembourg, 20-22 septembre 2023, LuxExpo

Anne-Charlotte Lorcy, Sonia Leite (de G à D), Atelier de présentation de l'ObSanté, 20 septembre 2023



Christian von Plessen, René Metz, Françoise Berthet, Lilani Abeywickrama, Rifat Atun, Carl Savage (de G à D), Panel "Value-based healthcare : le modèle en pratique", 21 septembre 2023



Luxembourg National Data Service Launch event and Data Summit Luxembourg – 4 et 5 décembre 2023

Lors de l'événement « Luxembourg National Data Service Launch and Data Summit Luxembourg », organisé par le Luxembourg National Data Service (LNDS) au European Convention Center Luxembourg, l'ObSanté a présenté le 4 décembre 2023 un cas d'usage du LNDS : "Data through LNDS: from request to enrichment", illustrant la palette de services que l'ObSanté prévoit d'utiliser pour réaliser en 2024 un état des lieux des professionnels de la santé au Luxembourg.

La présence de l'ObSanté au Luxembourg National Data Service Launch and Data Summit Luxembourg, 4 décembre 2023, European Convention Center Luxembourg

Françoise Berthet et Aymeric d'Hérouël (de G à D)
présentent un cas d'usage des services du LNDS





Collaborations internationales

L'ObSanté représente le Luxembourg auprès de groupes experts dédiés à l'évaluation des systèmes de santé : le Health Committee de l'OCDE ainsi que le EU Expert Group for Health Systems Performance Assessment, et entretient des liens étroits avec l'Observatoire européen des systèmes et politiques de santé.

OECD – « Panorama de la santé 2023 »

La Direction de la santé, l'ObSanté ainsi que l'Inspection générale de la sécurité sociale ont contribué à l'élaboration du rapport "Panorama de la santé 2023" par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les indicateurs et les commentaires concernant le Luxembourg. Cette édition 2023 présente les dernières données comparables, illustrant les différences entre les pays et dans le temps en termes d'état de santé, de facteurs de risque pour la santé, d'accès aux soins et de qualité des soins ainsi que de ressources sanitaires.

Découvrez le rapport complet sous : [Publication du rapport « Panorama de la santé 2023 » qui présente les dernières informations sur la santé et les systèmes de santé des 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques - Portail Santé - Luxembourg⁷](https://sante.public.lu/fr/actualites/2023/11/panorama-sante-europe-2023.html)

Union européenne - « Profil de santé du Luxembourg »

L'ObSanté, la Direction de la santé ainsi que l'Inspection générale de la sécurité sociale ont contribué à l'élaboration du rapport de la Commission européenne « Profil de santé du Luxembourg 2023 » (Country Health Profile) pour les indicateurs et les commentaires concernant le Luxembourg.

Le rapport illustre l'état de santé de la population et les facteurs de risque liés aux comportements de santé, le système de santé et l'évaluation de sa performance, et comporte une section dédiée à la situation en matière de santé mentale.



Découvrez le rapport complet sous : [Publication du «Profil de santé du Luxembourg 2023» - Portail Santé - Luxembourg⁸](#)

21.12.2023 : Visite de travail à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) à Neuchâtel

Le 21 décembre 2023, l'ObSanté a effectué une visite de travail à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) à Neuchâtel. Cette visite a permis d'échanger sur les pratiques et les défis communs, sur base de l'expérience accumulée de l'Obsan et des premiers pas de l'ObSanté, de manière conviviale et mutuellement enrichissante. En particulier, les sujets de l'élaboration du programme de travail, de l'analyse des professionnels de santé et des tableaux de bord d'indicateurs ont été abordés.



De gauche à droite : Catherine Goetzinger, Anne-Charlotte Lorcy, Françoise Berthet, Marcel Widmer (Obsan), Sonia Pellegrini (Obsan), Clémence Merçay (Obsan), Sonia Leite, Charles Pierre, dans les locaux de l'Obsan à Neuchâtel

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SANTÉ

Impressum

Responsable de la publication
Observatoire national de la santé

Rédaction
Observatoire national de la santé

Design
Graffiti Creative Studio

Mars 2024
ISBN: 978-99987-735-2-3

Observatoire national de la santé

2, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Luxembourg

info@obs.etat.lu
www.obsante.lu



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SANTÉ

ISBN 978-99987-735-2-3



9 789998 773523



Mars 2024

ISBN: 978-99987-735-2-3

Observatoire national de la santé

2, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Luxembourg

info@obs.etat.lu

www.obsante.lu

Envie de nous suivre ▶

